

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union-Discipline-Travail

LOI N° 2016-991 DU 14 NOVEMBRE 2016  
PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2016-541  
DU 20 JUILLET 2016 FIXANT LES REGLES GENERALES  
RELATIVES A LA CREATION D'AGENCES D'EXECUTION

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur  
suit :

**Article 1 :**

Est ratifiée l'ordonnance n° 2016-541 du 20 juillet 2016 fixant les règles  
générales relatives à la création d'Agences d'Exécution.

**Article 2 :**

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Côte  
d'Ivoire et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Abidjan, le 14 novembre 2016

Copie certifiée conforme à l'original  
Le Secrétaire Général du Gouvernement

Alassane OUATTARA



Atté Eliane BIMANAGBO  
Préfet

N° 1600950